



Le Mans, le 7 juin 2017

Élections législatives

Les programmes des candidats sont aussi sur internet

A l'occasion des élections législatives des 11 et 18 juin 2017, le ministère de l'intérieur offre la possibilité aux candidats de publier sur internet leurs professions de foi.

Un moyen d'information supplémentaire

Pour les électeurs, il s'agit d'un moyen d'information supplémentaire. En effet la publication sur internet ne remplace pas l'envoi des professions de foi à domicile prévu par le code électoral. Les documents consultables sur le site www.programme-candidats.interieur.gouv.fr sont identiques aux documents imprimés, validés par la commission de propagande électorale et donc adressés par voie postale aux électeurs.

Une volonté de rendre l'information accessible au plus grand nombre

Le ministère de l'intérieur est à l'initiative du dispositif qui permet de renforcer l'accès de tous à l'information électorale. Les candidats étaient libres de participer à ce dispositif.

Afin de faciliter l'accessibilité des documents électoraux aux personnes atteintes de handicap visuel, le ministère de l'intérieur a fortement incité les candidats à fournir des documents accessibles au plus grand nombre et qui soient notamment lisibles par les logiciels courants de lecture d'écran.

Le site est accessible depuis n'importe quel appareil connecté à Internet. Pour les candidats, c'est une occasion d'informer un nombre toujours plus élevé d'électeurs et de toucher largement ceux qui ont l'habitude de suivre l'actualité et de s'informer par le biais de supports numériques.

En Sarthe, les programmes des 66 candidats sont consultables sur

www.programme-candidats.interieur.gouv.fr